



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

Conférence générale

GC(66)/13

Soixante-sixième session ordinaire

Distribution générale

Français

Original : anglais

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ ET AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DES GARANTIES DE L'AGENCE

Rapport du Directeur général

Conférence générale

GC(66)/13
22 août 2022

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Point 18 de l'ordre du jour provisoire
(GC(66)/1 et Add.1)

Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Dans sa résolution GC(65)/RES/12 intitulée « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », la Conférence générale a prié le Directeur général de lui faire rapport sur l'application de ladite résolution à sa 66^e session ordinaire. Le présent rapport répond à cette demande et met à jour les informations données dans le rapport présenté l'an dernier à la Conférence générale (document GC(65)/16)¹.

¹ Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

B. Accords de garanties et protocoles additionnels

B.1. Conclusion et entrée en vigueur d'accords de garanties et de protocoles additionnels²

2. Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, un accord de garanties généralisées (AGG) assorti d'un protocole relatif aux petites quantités de matières (PPQM) fondé sur le modèle révisé et d'un protocole additionnel (PA) est entré en vigueur pour un État³. Un AGG assorti d'un PPQM fondé sur le modèle révisé est entré en vigueur pour un État⁴ et un PA est entré en vigueur pour un État également⁵. Des PPQM fondés sur le modèle initial ont été modifiés pour trois États⁶, conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs en septembre 2005 concernant ces protocoles. En outre, les PPQM de trois États ont été annulés⁷. Au 30 juin 2022, 72 États⁸ avaient un PPQM opérationnel fondé sur le modèle révisé en vigueur et 25 États⁹ avaient un PPQM opérationnel fondé sur le modèle initial en vigueur.

3. Au 30 juin 2022, 187 États¹⁰ avaient un accord de garanties en vigueur avec l'Agence et 139 d'entre eux (dont 133 ayant un AGG) avaient aussi un PA en vigueur. Quarante-huit États devaient encore mettre en vigueur un PA à leur accord de garanties.

4. Sept États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)^{11,12} n'ont pas encore mis un AGG en vigueur en vertu de l'article III du Traité.

5. La dernière mise à jour sur l'état des accords de garanties et des PA est publiée sur le site web de l'Agence¹³.

Au 30 juin 2022,

187 États¹⁰
avaient un accord de
garanties en vigueur avec
l'Agence, dont

139 États

(133 ayant un AGG)
avaient aussi un PA
en vigueur.



² GC(65)/RES/12, par. 16.

³ Guinée-Bissau.

⁴ États fédérés de Micronésie.

⁵ Zimbabwe.

⁶ Brunéi Darussalam, République démocratique populaire lao et Sainte-Lucie.

⁷ Émirats arabes unis, Lituanie et Malte.

⁸ Ce chiffre ne tient pas compte de deux PPQM opérationnels reproduits dans les documents INFCIRC/718/Mod.1 et INFCIRC/366/Mod.1, respectivement.

⁹ Ce chiffre ne tient pas compte d'un PPQM opérationnel reproduit dans le document INFCIRC/229.

¹⁰ Et Taiwan (Chine).

¹¹ Les désignations employées et la présentation des renseignements dans cette section, y compris les chiffres indiqués, n'impliquent nullement l'expression par l'Agence ou ses États Membres d'une opinion quelconque quant au statut juridique d'un pays ou territoire ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

¹² Le nombre d'États parties au TNP mentionné est établi à partir du nombre d'instruments de ratification, d'adhésion ou de succession qui ont été déposés.

¹³ <https://www.iaea.org/sites/default/files/20/01/sg-agreements-comprehensive-status.pdf>.

Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, des PPQM fondés sur le modèle initial ont été modifiés pour

3 États⁶

Au 30 juin 2022,

72 États⁸

avaient un PPQM opérationnel fondé sur le modèle révisé en vigueur, et

25 États⁹

avaient un PPQM opérationnel fondé sur le modèle initial en vigueur.



B.2. Promotion et assistance aux fins de la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels¹⁴

6. L'Agence a continué de mettre en œuvre les éléments du plan d'action exposé dans la résolution GC(44)/RES/19 et dans la version actualisée de son *Plan d'action destiné à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels*¹⁵. Le plan d'action proposé dans la résolution GC(44)/RES/19 comprend notamment les éléments suivants :

- efforts accrus du Directeur général pour conclure des accords de garanties et des PA, en particulier avec les États sous la juridiction desquels sont menées d'importantes activités nucléaires ;
- assistance de l'Agence et des États Membres à d'autres États par le partage des connaissances et des compétences techniques nécessaires pour conclure et appliquer des accords de garanties et des PA ; et
- renforcement de la coordination entre les États Membres et le Secrétariat dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de PA.

7. Conformément aux recommandations des organes directeurs et à la version actualisée de son plan d'action, l'Agence a continué d'encourager et de faciliter l'adhésion aux accords de garanties et aux PA ainsi que la modification et la résiliation des PPQM. Pendant la période considérée, l'Agence a organisé un événement national avec la République démocratique populaire lao (27-28 juin 2022) et un événement en ligne avec le Samoa (10 mars 2022). Elle a également tenu des consultations avec des représentants d'un certain nombre d'États Membres et d'États non membres à Genève, à New York et à Vienne.

C. Application des garanties

C.1. Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle au niveau de l'État

8. Dans sa résolution GC(65)/RES/12, la Conférence générale a notamment accueilli avec satisfaction les éclaircissements et les informations supplémentaires donnés dans le *Document complémentaire au rapport sur la conceptualisation et la mise en place de l'application des garanties*

¹⁴ GC(65)/RES/12, par. 17.

¹⁵ Le plan d'action peut être consulté (en anglais) sur le site web de l'Agence à l'adresse <https://www.iaea.org/sites/default/files/21/09/sg-plan-of-action-2020-2021.pdf>.

au niveau de l'État (GOV/2013/38) (document GOV/2014/41 et rectificatif) (Document complémentaire) et pris note de l'intention du Secrétariat de tenir le Conseil des gouverneurs informé des progrès accomplis dans l'élaboration et l'application des garanties dans le cadre du concept de contrôle au niveau de l'État.

9. L'Agence a progressivement élaboré et appliqué des méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) telles que décrites dans le Document complémentaire, ce qui lui permet de mieux cibler ses activités de vérification pour répondre aux objectifs des garanties pertinents pour l'État concerné.

10. Afin de renforcer encore la cohérence et la non-discrimination dans la mise en œuvre des MNE, l'Agence a continué d'améliorer les pratiques de travail internes en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de l'élaboration et de l'application de ces méthodes pour les États soumis aux garanties intégrées. Ces mises à jour du processus d'élaboration des MNE resserrent le lien entre la planification et l'exécution des activités de garanties et le processus d'évaluation au niveau de l'État et homogénéisent l'élaboration des MNE pour les États faisant l'objet d'une conclusion relative aux garanties élargie.

11. L'Agence a poursuivi ses efforts visant à perfectionner sa méthode interne d'analyse des voies d'acquisition et d'élaboration des MNE. Durant la période considérée, les principaux éléments de la méthode ont été encore optimisés et normalisés, notamment l'évaluation des capacités des États en matière de cycle du combustible nucléaire, la sélection des objectifs techniques et la détermination de la fréquence et de l'intensité des activités de garanties à partir des objectifs de performance. Le Département a également amélioré les outils informatiques qu'il utilise pour élaborer des analyses des voies d'acquisition et des MNE et actualisé les procédures et orientations connexes.

12. Se fondant sur la méthode améliorée, l'Agence a continué d'actualiser les MNE pour les États faisant objet d'une conclusion relative aux garanties élargie. Le projet a été étoffé de sorte que les procédures actualisées fassent l'objet de tests supplémentaires et que les outils informatiques soient améliorés pour appuyer la planification des garanties et l'évaluation de leur efficacité¹⁶.

13. Au total, une MNE a été élaborée pour 133 États ayant un AGG en vigueur. Ces 133 États détiennent 97 % de toutes les matières nucléaires (par quantité significative) soumises aux garanties de l'Agence dans les États ayant un AGG en vigueur. Ils se composent de : 70 États ayant un AGG et un PA en vigueur et ayant fait l'objet d'une conclusion élargie pour 2021 (dont 17 ayant aussi un PPQM) ; 37 États ayant un AGG et un PA en vigueur mais n'ayant pas fait l'objet d'une conclusion élargie pour 2021 (dont 26 ayant aussi un PPQM) ; et 26 États ayant un AGG et un PPQM mais pas de PA en vigueur. En outre, une MNE a été élaborée pour deux États dotés d'un accord de soumission volontaire et d'un PA en vigueur. Comme indiqué dans le Document complémentaire, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une MNE, des consultations portant en particulier sur l'application de mesures de contrôle sur le terrain ont été organisées avec l'autorité nationale ou régionale compétente.

C.2. Dialogue avec les États sur les questions relatives aux garanties

14. Pendant la période considérée, le Secrétariat a poursuivi son dialogue ouvert et actif avec les États sur les questions relatives aux garanties. Il a :

- tenu une réunion technique axée sur l'amélioration de la cohérence de l'application des méthodes de contrôle au niveau de l'État ;

¹⁶ GC/(65)/RES/12, par. 27, 28 et 30.

- exposé les travaux du Département lors du séminaire de présentation de l'AIEA à l'intention des diplomates et aux bénéficiaires d'une bourse des Nations Unies pour le désarmement en octobre ;
- organisé une série de webinaires en quatre parties sur les garanties de l'Agence à l'intention des nouveaux délégués des missions permanentes basées à Vienne et un webinaire sur les garanties de l'Agence à l'intention des délégués basés à Genève et à New York en vue de la 10^e Conférence d'examen du TNP ;
- établi, pour la 10^e Conférence d'examen du TNP, un document d'information sur les activités menées par l'Agence concernant l'article III du TNP ;
- organisé cinq manifestations parallèles hybrides (en ligne et en personne) en marge de la 65^e session de la Conférence générale de l'AIEA, sur des sujets tels que l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS), les méthodes de contrôle des petits réacteurs modulaires, le Portail des déclarations des États (SDP), l'échantillonnage de l'environnement et les activités de garanties des inspecteurs de l'Agence ;
- organisé trois visites des laboratoires des garanties de l'AIEA au Centre international de Vienne en marge de la 65^e session de la Conférence générale de l'AIEA ;
- organisé 20 visites du LAG, à Seibersdorf, pour plus de 170 diplomates et membres de la société civile, et six visites du ERML, au Siège de l'Agence, pour plus de 90 diplomates et membres de la société civile ;
- organisé une manifestation parallèle sur le thème « Promotion de la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels ainsi que de la modification ou de l'annulation des protocoles relatifs aux petites quantités de matières et fourniture d'une assistance connexe », en marge de la première Conférence internationale de l'AIEA sur le droit nucléaire ;
- coorganisé plusieurs manifestations sur les garanties nucléaires et la non-prolifération parrainées par des organisations extérieures ou effectué une présentation à ces manifestations ;
- participé à la Conférence internationale sur la décennie de progrès après Fukushima Daiichi et présenté l'expérience de l'Agence concernant l'application des garanties nucléaires à Fukushima lors d'une manifestation parallèle ;
- continué de communiquer avec la société civile par l'intermédiaire du site web de l'Agence et de ses comptes sur les réseaux sociaux. Les articles du site web ont porté sur des sujets tels que le 50^e anniversaire de l'entrée en vigueur du premier AGG, la création du nouveau programme d'appui d'États Membres entre la Suisse et l'Agence, les méthodes de contrôle des petits réacteurs modulaires, l'utilisation de l'échantillonnage de l'environnement en vérification nucléaire, l'établissement de nouveaux partenariats entre l'Agence et les organisations de la société civile, le lancement d'une nouvelle série de webinaires sur l'application des garanties et le travail quotidien d'un inspecteur des garanties¹⁷.

¹⁷ Le webinaire (en anglais) est disponible sur le système de gestion de l'apprentissage de l'Agence à l'adresse <https://elearning.iaea.org/m2/course/view.php?id=693>.



Un inspecteur des garanties nucléaires de l'AIEA fait une présentation sur l'application des garanties nucléaires à Fukushima lors de la Conférence internationale sur la décennie de progrès après Fukushima Daiichi. (Photo : AIEA)

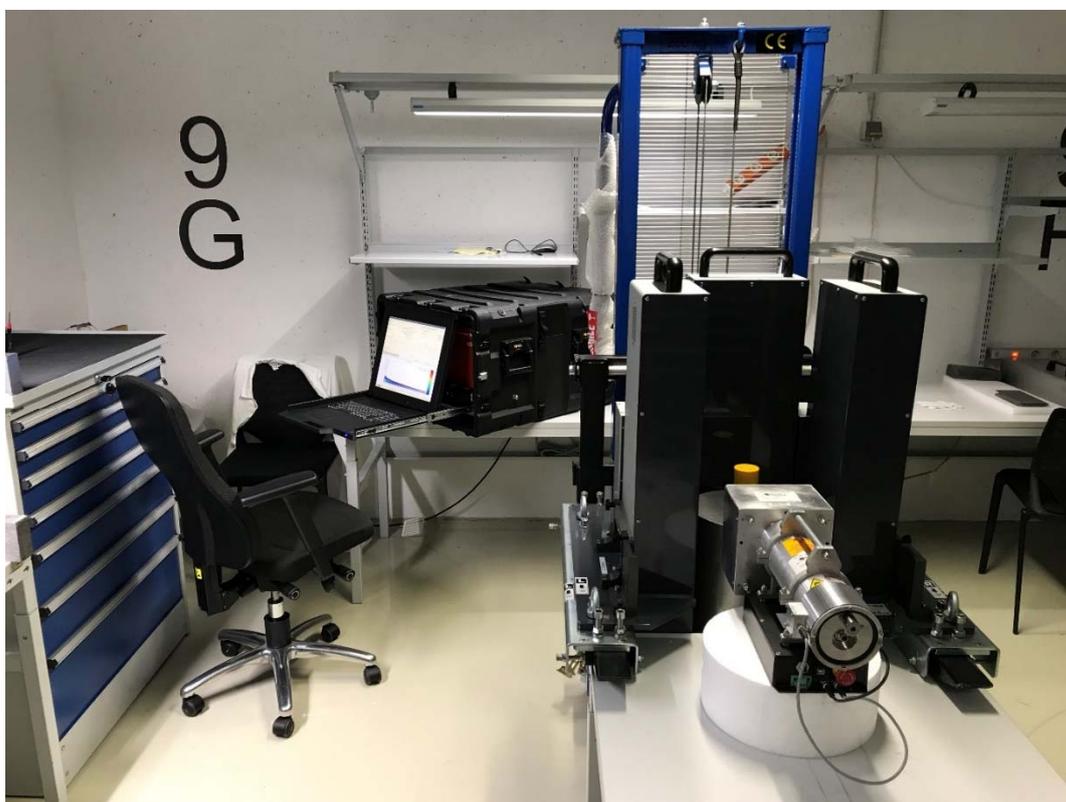
C.3. Renforcement de l'application des garanties sur le terrain

15. L'Agence a continué de s'employer à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'application des garanties sur le terrain. Ces améliorations touchent tous les stades du cycle du combustible nucléaire et concernent à la fois le matériel des garanties et les méthodes de contrôle.

16. Des méthodes/procédures de contrôle propres à des sites ou à des installations ont été élaborées, ou actualisées à la lumière des modifications des renseignements descriptifs et/ou des opérations menées dans les installations, pour :

- la vérification de la production d'uranium hautement enrichi dans une usine d'enrichissement en Iran ;
- la vérification de la conversion d'hexafluorure d'uranium faiblement enrichi (UF_6) en uranium métal à un laboratoire de recherche-développement (R-D), et de la fabrication ultérieure à une usine de fabrication de combustible de deux plaques de combustible destinées à l'élaboration d'un nouveau type de combustible nucléaire pour un réacteur de recherche en Iran ;
- la vérification de la conversion d' UF_6 hautement enrichi en U_3O_8 , et de la fabrication ultérieure à une usine de fabrication de combustible de cibles d'uranium destinées à la production de radio-isotopes en Iran ;
- l'application de contrôles à l'usine d'enrichissement d'uranium de Shaanxi, en Chine ;
- l'application d'un système bivalent de confinement et de surveillance dans des installations d'entreposage à sec du combustible utilisé en Argentine, en Espagne, en Inde et en Ukraine ;

- l'utilisation courante de la télétransmission de données dans des réacteurs à eau ordinaire aux Pays-Bas ;
- la vérification des matières nucléaires et la mise en œuvre d'activités de garanties sur le site de Fukushima Daiichi ainsi que dans les installations de R-D et les emplacements hors installation au Japon ;
- l'utilisation conjointe d'un compteur rapide de coïncidences neutroniques dans les États de la Communauté européenne de l'énergie atomique ;
- la vérification à court délai de préavis des variations de stock à une usine de conversion d'uranium et de récupération des déchets de fabrication, et à une nouvelle usine de fabrication de combustible pour réacteur à eau sous pression (REP) au Kazakhstan ;
- la vérification des transferts de combustible usé de trois sites de réacteurs de puissance vers une nouvelle installation centralisée d'entreposage à sec en Ukraine.



Le compteur rapide de coïncidences neutroniques durant des essais (Photo : fonctionnaire de l'AIEA)

17. L'Agence a continué de préparer, avec l'aide d'États Membres, l'application future des garanties à de nouveaux types d'installations (comme les installations de traitement thermique, les réacteurs à sels fondus, les réacteurs flottants, les microréacteurs modulaires et les réacteurs modulaires à lit de boulets). Ces préparatifs comprenaient l'évaluation des concepts des garanties, la recherche concernant de possibles technologies et matériels des garanties, et l'identification de mesures de contrôle et de gains d'efficacité potentiels grâce à une modification de la conception aux premières étapes de la conception d'une installation. Pendant la période considérée, le groupe de travail interdépartemental de l'Agence sur l'intégration des garanties dans la conception a continué de favoriser l'échange de connaissances et de renforcer la coopération au sein de l'Agence sur ce sujet. En outre, l'Agence a continué de communiquer avec les États Membres travaillant à la conception de petits réacteurs modulaires dès les

premiers stades du processus, dans le cadre de plusieurs opérations liées aux programmes d'appui d'États Membres sur l'intégration des garanties dans la conception. L'Agence a créé une adresse électronique de contact, SMR@iaea.org, pour aider les États à cet égard.

18. La Finlande et la Suède envisagent chacune de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour le stockage définitif du combustible usé. Dans le cadre d'un projet spécial, l'Agence coordonne l'élaboration de méthodes de contrôle spécifiques pour les usines d'encapsulation et les dépôts géologiques et évalue les méthodes de vérification. De plus, afin d'optimiser les mesures de contrôle une fois que ces installations seront opérationnelles, l'Agence répertorie les nouveaux équipements et les nouvelles techniques nécessaires pour contrôler ces installations.

19. Les activités d'élaboration et de mise en œuvre des garanties à l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes, au Japon, sont restées limitées en raison des retards pris dans la construction. La construction et la mise en service de l'usine ne devraient pas s'achever avant 2024, mais l'Agence a tout de même continué de moderniser les systèmes des garanties prévus afin de satisfaire aux prescriptions de sûreté de l'usine.

C.4. Technologie de l'information

20. L'Agence a continué de consolider les logiciels des garanties existants et d'en mettre au point de nouveaux. Le Département des garanties s'est attaché avant tout à améliorer l'intégration des applications logicielles pour réduire le temps que les utilisateurs consacrent à la saisie manuelle des données et permettre l'importation des données disponibles au format électronique auprès des États Membres et des exploitants d'installations. En plus de s'efforcer d'améliorer la facilité d'apprentissage et d'utilisation des logiciels, il a continué de tenir à jour les technologies clés de l'infrastructure informatique pour s'adapter aux récents progrès technologiques.

21. Le Département a créé une nouvelle plateforme de gestion des documents électroniques pour répondre au besoin opérationnel de fonds documentaire au sein du système départemental de gestion de la qualité. Le fonds regroupe actuellement les dernières versions approuvées de quelque 2 200 procédures, politiques, guides et autres documents à la qualité contrôlée. À l'avenir, il permettra de mettre en place un flux de gestion documentaire efficace pour réduire les tâches administratives nécessaires au suivi de la correspondance interne et externe.

22. Le Portail des déclarations des États (SDP) a été perfectionné et est désormais le principal canal de communication avec les États Membres pour tous les échanges de données structurées. Plus de 103 États Membres l'utilisent activement et 25 États supplémentaires ont entrepris les démarches pour y participer. Le SDP permet le transfert bilatéral sécurisé de plus de huit types de documents à l'heure actuelle, notamment les rapports de comptabilité des matières nucléaires, les déclarations au titre du protocole additionnel et les déclarations de l'exploitant concernant les grands livres.

23. Le Système d'examen de l'assistance technique (TARS), mis en service au début de 2022, offre aux analystes un outil facile à utiliser pour examiner la pertinence pour les garanties de l'assistance technique fournie par l'AIEA aux États Membres. Il regroupe les informations à examiner par les analystes et améliore l'efficacité, la qualité et la justesse du processus d'examen grâce à un flux de travail électronique.

C.5. Analyse de l'information

24. L'analyse de toutes les informations pertinentes pour les garanties dont dispose l'Agence est un élément clé de l'évaluation des activités nucléaires d'un État et de l'établissement de conclusions relatives aux garanties. Pour tirer ces conclusions, l'Agence évalue la cohérence des déclarations de l'État et compare ces déclarations avec les résultats de ses propres activités de vérification et les autres informations pertinentes pour les garanties dont elle dispose. Pour ce faire, elle s'appuie sur les informations résultant des activités de vérification menées au Siège et sur le terrain, notamment les résultats des analyses non destructives (AND), des analyses destructives (AD) et des analyses des échantillons de l'environnement et les données transmises par le matériel de télésurveillance. Elle exploite aussi d'autres sources d'informations pertinentes pour les garanties, y compris les images satellitaires de sociétés privées, des documents scientifiques et technologiques et des informations commerciales. Elle a continué de recenser de nouvelles sources librement accessibles d'informations pertinentes pour les garanties, d'améliorer ses processus et d'optimiser ses méthodes et outils.



*Le Directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, utilise des images satellitaires lors de la réunion d'information tenue avec la presse et les médias internationaux le 28 avril 2022, à son retour d'Ukraine, où il s'est rendu sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl
(Photo : Dean Calma/AIEA)*

25. L'Agence établit régulièrement des rapports d'évaluation du bilan matières pour toutes les installations contenant des matières nucléaires en vrac dont le stock ou le débit est supérieur à une quantité significative de matières nucléaires. L'objectif de cette évaluation est d'apprécier la cohérence des déclarations des États avec le résultat des vérifications de l'Agence grâce au traitement, à la mise en concordance et à l'analyse statistique des mesures d'AND et d'AD.

26. Tirant parti des progrès techniques réalisés dans le domaine de l'imagerie satellitaire commerciale, l'Agence a pu acquérir des images récentes et anciennes plus détaillées à partir des catalogues en ligne de fournisseurs d'images satellitaires. Elle s'est procuré des images en plus haute résolution dans des délais plus courts, améliorant ainsi la qualité des analyses d'images satellitaires et leur efficacité par rapport au coût.

27. Des données sur le commerce lié au nucléaire provenant de sources publiques et internes ont servi à évaluer la cohérence et l'exhaustivité des activités nucléaires déclarées à l'Agence par les États.

C.6. Services d'analyse

28. Les échantillons de l'environnement et de matières nucléaires prélevés par les inspecteurs des garanties sont analysés au Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) de l'Agence à Seibersdorf (Autriche), qui se compose du Laboratoire des matières nucléaires (NML) et du Laboratoire des échantillons de l'environnement (ESL), ainsi que par d'autres laboratoires du Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) de l'Agence. Ce réseau comprend 24 laboratoires homologués situés en Allemagne, en Australie, au Brésil, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France, en Hongrie, au Japon, en République de Corée, au Royaume-Uni et à la Commission européenne. En outre, l'Agence gère le Laboratoire sur site (OSL) à Rokkasho (Japon), destiné à l'analyse des échantillons de matières nucléaires prélevés sur place.

29. L'Agence fournit aussi un appui logistique pour le prélèvement, le transport et l'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement. Elle se sert d'indicateurs clés de performance pour surveiller toutes les étapes de ce processus afin de repérer les problèmes potentiels et d'améliorer les délais. De plus, elle administre un programme rigoureux de contrôle de la qualité, organisant régulièrement des comparaisons interlaboratoires des principales techniques d'analyse relatives aux garanties pour vérifier la qualité des résultats d'analyse de l'ensemble du NWAL.

30. L'Agence a poursuivi un projet d'achat, de mise en service et d'étalonnage d'un nouveau spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie en vue de remplacer le spectromètre existant et de renforcer les capacités d'analyse des particules pour déterminer la présence d'isotopes d'uranium. Ce projet, dont dépend la capacité de l'Agence de continuer de s'acquitter de ses responsabilités en matière de vérification, a été entièrement financé par les contributions extrabudgétaires de plusieurs États Membres.



*Le nouveau spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie
(Photo : fonctionnaire de l'AIEA)*

C.7. Matériel et technologie

31. L'Agence n'a cessé de fournir un appui technique et scientifique aux fins des activités de vérification. Globalement, elle a livré du matériel pour des activités de garanties sur le terrain à un niveau comparable à celui d'avant la pandémie. Toutes les demandes de matériel des garanties et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les activités de garanties sur le terrain formulées par le Département ont été traitées.

32. Au cours de la période considérée, la fiabilité des systèmes numériques de surveillance, des systèmes d'AND, des systèmes de surveillance automatique et des scellés électroniques a dépassé l'objectif d'une disponibilité à 99 %. Malgré les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, qui ont eu des effets notables sur les activités de maintenance programmées, l'Agence a réussi à mener des activités techniques sur le terrain au niveau nécessaire pour garantir la performance souhaitée du matériel installé.

33. Le Laboratoire de contrôle radiologique du matériel (ERML) a assuré sans interruption le contrôle radiologique des articles ayant servi à des activités de vérification sur le terrain, dont des composants des systèmes de contrôle, des scellés et des échantillons de l'environnement. Pendant la période considérée, il a contrôlé 32 325 pièces à la recherche de contamination de surface.

34. La mise en place, la maintenance et l'appui à l'utilisation du matériel sur le terrain ont nécessité 1 921 jours de travail sur le terrain, auxquels s'ajoutent les jours de voyage et les jours liés aux mesures de quarantaine et aux autres restrictions de voyage. Sur ce nombre de journées passées sur le terrain, 275 ont été consacrées à des activités de garanties, dont 149 journées d'inspection accumulées par des experts techniques désignés pour mener des travaux d'inspection au titre des garanties.

35. Les autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR) ont continué de soutenir l'Agence en lui fournissant des ressources et des solutions dans les domaines de la conception de systèmes, de la sécurité des données et de la maintenance du matériel des garanties, dont celui agréé pour une utilisation conjointe. Au cours de la période considérée, ce soutien s'est notamment traduit par :

- la fourniture de caméras de surveillance et de matériel connexe pour l'installation et la maintenance de matériel des garanties utilisé conjointement ;
- la mise au point de logiciels pour l'examen et l'analyse des données recueillies sur le terrain ;
- la fourniture de l'infrastructure et de la conception pour la mise en œuvre des systèmes de contrôle des garanties sur le site de Fukushima Daiichi ;
- la conception des systèmes de surveillance automatique de nouvelles installations, notamment l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande.

36. La contribution des PAEM est restée essentielle pour répondre à des besoins spécifiques grâce à la collaboration au développement de systèmes : savoir-faire, fourniture de matériel et accès à des installations pour tester le matériel.

Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, la mise en place, la maintenance et l'appui à l'utilisation du matériel sur le terrain ont nécessité

1 921 jours

de travail sur le terrain, auxquels s'ajoutent les jours de voyage et les jours liés aux mesures de quarantaine et aux autres restrictions de voyage.



37. En décembre 2021, l'Agence a autorisé le nouveau scellé passif vérifiable de terrain, qui sera amené à remplacer le scellé métallique traditionnel (E-CAP) et améliorera notablement l'application et la vérification des scellés passifs.



Nouveau scellé passif vérifiable de terrain (Photo : fonctionnaire de l'AIEA)

C.8. Gestion des actifs

38. Fin juin 2022, le Département des garanties avait près de 55 000 articles actifs enregistrés dans le registre du matériel des garanties (SEQUOIA). Ces articles, qui représentent un coût de plus de 245 millions d'euros pour le Département, sont déployés aux fins de la mise en œuvre d'activités de garanties dans plus de 73 États. Dans le cadre du projet de gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA), le Département a élaboré une stratégie de gestion des actifs pour orienter la gestion du cycle de vie de tous les actifs des garanties, notamment du matériel informatique, du matériel d'appui aux activités sur le terrain, du matériel de laboratoire et des logiciels, et assurer la cohérence de cette gestion. Un examen des coûts, de la durée de vie utile et d'autres paramètres fondamentaux a été réalisé pour faire en sorte que l'Agence soit mieux à même de planifier le remplacement des actifs. Cet examen a été coordonné avec le concours de plus de 20 fonctionnaires de toute l'Agence, qui avaient chacun la responsabilité d'un type donné d'actif des garanties. Il a porté sur les actifs ou groupes d'actifs qui coûtent à l'Agence plus de 150 000 euros et doivent être remplacés avant la fin de 2026, ou qui sont considérés comme à haut risque.

39. Comme indiqué dans le *Rapport sur l'application des garanties pour 2021* (GOV/2022/25), l'état actuel des actifs du Département des garanties pourra être maintenu si les niveaux de financement historiques – contributions ordinaires et

À la fin du mois de juin 2022, le Département des garanties avait près de

55 000

articles actifs enregistrés dans le registre du matériel des garanties.



Ces articles représentent un coût de plus de

245 millions €

pour le Département et sont déployés aux fins de la mise en œuvre des activités des garanties dans plus de

73 États

extrabudgétaires confondues – se maintiennent pendant les 15 prochaines années. Les importantes variations des taux d'inflation survenues ces derniers mois pourraient entraîner une révision de cette évaluation.

40. Au cours de l'année, le Département a entamé une série d'examens approfondis et a réalisé une analyse quantitative des risques concernant les besoins en ressources tout au long du cycle de vie et l'utilisation de certains de ses actifs les plus importants et les plus coûteux. Concrètement, il s'agit du matériel portable de spectroscopie gamma, des caméras de surveillance, du matériel informatique, des logiciels développés en interne à l'appui de la vérification et des spectromètres de masse. Pour chaque catégorie d'actifs, l'Agence estime les coûts sur toute la durée de vie de l'actif, notamment le coût de l'achat, de l'exploitation normale et de la maintenance et le coût pour l'Agence en cas de défaillance de l'actif. Ces examens aideront l'Agence à élaborer des projections financières plus détaillées pour le maintien des actifs des garanties et à communiquer plus efficacement ses besoins financiers concernant ces actifs.

C.9. Évaluation de l'efficacité de l'application des garanties

41. L'évaluation de l'efficacité porte sur chaque étape de l'application des garanties. Elle a pour but de déterminer dans quelle mesure les objectifs visés par ces dernières ont été atteints grâce aux activités de vérification menées sur le terrain et au Siège. Elle repose sur des textes internes, tels que les méthodes de contrôle approuvées et d'autres documents relatifs aux garanties, qui sont examinés régulièrement et, si nécessaire, actualisés par les comités du Département et les évaluateurs des garanties.

42. L'efficacité de l'application des garanties a été évaluée en interne au moyen d'examens par des pairs des plans annuels de mise en œuvre et des rapports d'évaluation au niveau de l'État. Les plans annuels de mise en œuvre approuvés en début d'année sont examinés régulièrement tout au long de l'année pour garantir que les activités de garanties menées sur le terrain et au Siège ont été planifiées à un niveau suffisant pour atteindre les objectifs des garanties. Ils sont de nouveau examinés après que les activités planifiées ont été exécutées pour vérifier que ces dernières ont été menées avec succès et que des mesures ont été prises pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés dans l'application des garanties.

43. Les rapports d'évaluation au niveau de l'État sont régulièrement examinés par des comités interdépartementaux. Un mécanisme de contrôle supplémentaire est appliqué : tous les ans, le Directeur général adjoint chargé des garanties nomme au sein du Département des équipes spécialement chargées d'examiner en qualité de pairs l'évaluation au niveau de l'État d'un certain nombre de pays.

44. Les résultats des activités d'évaluation de l'efficacité sont consignés et communiqués à la direction du Département, ce qui permet d'une part de recenser les bonnes pratiques et les points à améliorer et d'autre part de formuler des recommandations. En plus de renforcer l'efficacité de l'application des garanties, l'évaluation de l'efficacité améliore la cohérence et la normalisation dans l'ensemble du Département.

C.10. Coopération avec les ANR et assistance à ces dernières

45. L'efficacité et l'efficience des garanties de l'Agence dépendent largement de l'efficacité des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC et SRCC), ainsi que de leur degré de coopération avec l'Agence.

C. 10.1. Initiative globale de création de capacités pour les SNCC et les ANR (COMPASS)

46. L'Agence a entamé la mise en œuvre de COMPASS dans les sept États¹⁸ qu'elle a invités à participer à la phase pilote de deux ans. COMPASS, lancée en 2020, continue d'aider les États à maintenir et à renforcer l'efficacité de leur ANR et de leur SNCC afin de mieux surmonter les difficultés d'application des garanties.

47. Pendant la période considérée, un large éventail d'activités ont été menées avec les États pilotes conformément à leurs plans de travail respectifs. Deux webinaires d'information et plusieurs formations ont été tenus avec des décideurs nationaux afin de sensibiliser ces derniers aux garanties. En outre, l'Agence a acheté des dispositifs d'identification de radionucléides et des ordinateurs portables pour aider les États pilotes à renforcer leur capacité technique d'appliquer les garanties. Un soutien juridique et réglementaire a également été fourni pour aider les États à renforcer leur législation et leur cadre réglementaire relatifs aux garanties. Pour faciliter l'accès aux références, au matériel d'apprentissage et aux formations disponibles via COMPASS, des pages web ont été créées en 2021 sur CLP4NET, le système de gestion de l'apprentissage de l'Agence, pour chaque État pilote.



*Les participants à une formation COMPASS organisée au Guatemala apprennent à utiliser un IdentiFINDER R400, un spectromètre gamma portable à basse résolution
(Photo : fonctionnaire de l'AIEA)*

¹⁸ Arabie saoudite, Guatemala, Jordanie, Malaisie, Ouzbékistan, Rwanda et Türkiye.

48. Treize PAEM et divers États soutenant le projet ont accepté de fournir des contributions financières ou en nature à COMPASS. Les contributions en nature ont permis des consultations directes entre les experts des États qui soutiennent le projet et les représentants des États pilotes, qui ont échangé des données d'expérience et des meilleures pratiques concernant divers aspects de l'application des garanties. Il s'est agi essentiellement de réunions en ligne et d'ateliers animés par l'équipe COMPASS ainsi que de visites scientifiques dans les États soutenant le projet. L'une des tâches effectuées dans le cadre des consultations est l'examen des lignes directrices et des procédures relatives à l'application des garanties élaborées par chaque État pilote.

49. L'Agence continue de travailler avec les sept États pilotes pour mettre en œuvre les mesures d'assistance convenues avec les États, tout en suivant et en évaluant l'avancement des projets en étroite concertation avec chaque État concerné.

C.10.2. Renforcement de l'efficacité des ANR et des SNCC

50. L'Agence fournit aux États qui le demandent des avis et des recommandations pour la mise en place et le renforcement des SNCC par l'intermédiaire du Service consultatif international sur les garanties et les SNCC (ISSAS). L'Agence a mené une mission ISSAS au Bangladesh pendant la période considérée.

51. L'Agence a organisé 35 formations pour le personnel chargé de la supervision et de la mise en œuvre des SNCC et des SRCC. Il s'agissait de cours en présentiel et en ligne ainsi que de visites scientifiques. Au total, plus de 440 experts de 75 États ont été formés sur des sujets relatifs aux garanties.

52. L'Agence a lancé une série de webinaires interactifs afin d'aider les autorités nationales à mieux comprendre leurs obligations en matière de garanties et de favoriser l'application efficace et efficiente des garanties. Cinq webinaires ont été organisés sur des sujets tels que le renforcement des SNCC, la présentation de rapports au titre du PA, l'information sur les EHI et les missions ISSAS. Plus de 1 500 participants représentant 103 États y ont participé, ce qui donne une moyenne de 190 participants par session.

53. En novembre 2021, neuf jeunes professionnels (dont cinq femmes) de l'Angola, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, de la Jordanie, de la Malaisie, du Sénégal, de Sri Lanka et de la Tunisie ont achevé le programme de stages dans le domaine des garanties pour les jeunes diplômés et administrateurs auxiliaires établi par l'AIEA. Dans le cadre de ce programme, l'Agence donne aux participants la possibilité de renforcer leurs compétences et leurs connaissances techniques concernant l'application des garanties. Le programme leur permet également d'approfondir leur connaissance des applications pacifiques des techniques nucléaires et de la mise en œuvre de ces applications dans leurs États respectifs.

54. Le 23^e programme de stages dans le domaine des garanties a débuté en février 2022 avec neuf participants (dont cinq femmes) de l'Algérie, du Cameroun, du Costa Rica, du Guyana, du Nigeria, du Panama, du Tadjikistan, de la Tanzanie et du Yémen.

Entre le 1^{er} juillet 2021
et le 30 juin 2022,
l'Agence a organisé

35

formations en présentiel
et en ligne

avec 75 pays
et 440 participants

5

webinaires thématiques

avec 103 pays et
1 500 participants



55. Afin que les États Membres aient accès aux supports de formation à la demande, l'Agence a mis à jour la section de CLP4NET consacrée aux garanties. Plus de 600 nouveaux utilisateurs ont consulté cette plateforme pendant la période considérée.

56. En outre, l'Agence a élaboré des nouveaux modules de formation sur des sujets tels que le commerce nucléaire, les renseignements descriptifs, l'utilisation d'IdentifINDER, la comptabilité des matières (en anglais et en espagnol), les missions ISSAS et Protocol Reporter 3, et elle a établi une nouvelle bibliothèque de vidéos pédagogiques. Une série de webinaires interactifs a été organisée sur six sujets relatifs aux SNCC pour quelque 1 900 inscrits, et les enregistrements ainsi que les ressources connexes ont été mis à disposition sur CLP4NET.

C.10.3. Autres initiatives favorisant la coopération avec les autorités nationales et régionales

57. L'Agence a poursuivi les discussions avec l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) et la Commission européenne en vue de renforcer la coopération et d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'application des garanties dans les États concernés. Elle a continué de se pencher avec le Japon sur les problèmes de vérification à long terme sur le site de Fukushima Daiichi.

58. L'Agence a mis des conférenciers à disposition et mené des exercices sur table pour appuyer divers cours organisés par des États Membres et la Commission européenne. Elle a participé à plusieurs webinaires sur l'application des garanties et la préparation des activités sur le terrain organisés par les États-Unis d'Amérique.

59. L'Agence a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de master sur les garanties nucléaires proposé par le Réseau européen de génie nucléaire (ENEN) en concevant, en mettant au point et en organisant des sessions sur des sujets liés aux garanties. Ce programme permet de former les employés et de les doter de compétences spécifiques pour accroître leur efficience, et il favorise le développement continu d'une main-d'œuvre professionnelle, compétente et motivée dans le domaine des garanties nucléaires.

60. Les missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) de l'Agence visent à aider les États Membres qui en font la demande à évaluer l'état de leur infrastructure nationale en vue de l'introduction de l'électronucléaire. Elles portent sur 19 questions liées à l'infrastructure, dont la question des garanties, qui doivent être prises en considération aux différentes étapes de l'élaboration d'un programme électronucléaire¹⁹. Au cours de la période considérée, le Département des garanties a participé à deux missions INIR sur l'électronucléaire à Sri Lanka et en Ouganda et à une mission INIR sur les réacteurs de recherche en Thaïlande.

61. Par ailleurs, l'Agence a continué d'étoffer et de promouvoir le Portail des déclarations des États (SDP), un système en ligne sécurisé pour l'échange d'informations entre l'Agence et les ANR. Grâce au SDP, les ANR peuvent soumettre à l'Agence un large éventail de documents – notamment des rapports comptables sur les matières nucléaires, des déclarations au titre du PA et des questionnaires concernant les renseignements descriptifs (QRD) – et recevoir de l'Agence des informations en retour, le tout de manière rapide et sécurisée. La sécurité des données est une caractéristique essentielle du système ; celui-ci utilise plusieurs niveaux de sécurité qui se renforcent mutuellement afin de garantir la confidentialité des communications. En outre, le SDP offre une meilleure intégration avec les autres applications dans le domaine des garanties et permet une analyse plus efficace des données reçues. Afin d'améliorer la mémoire institutionnelle, il propose également un registre électronique des

¹⁹ Pour de plus amples informations, voir la publication de l'Agence intitulée *Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire* (n° NG-G-3.1 (Rev. 1) de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, 2015).

communications échangées entre l'Agence et les ANR. Des supports de formation en ligne sont disponibles via le système de gestion de l'apprentissage de l'Agence, CLP4NET.

C.11. Personnel des garanties

62. Le programme de formation de l'Agence évolue avec les exigences imposées au personnel des garanties en termes de connaissances et d'aptitudes. Le Département procède régulièrement à la planification et aux prévisions des effectifs dans le cadre de l'établissement du programme et budget et des activités courantes liées aux ressources humaines.



Une fonctionnaire de l'AIEA enregistre une vidéo de formation sur les garanties qui sera mise en ligne (Photo : fonctionnaire de l'AIEA)

63. L'Agence actualise constamment ses programmes de formation pour s'assurer que son personnel possède les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Les cours organisés dans des installations nucléaires sont conçus pour renforcer les compétences pratiques nécessaires à l'application des garanties sur le terrain. Plus de 90 cours de ce type sont proposés par an, permettant de former le personnel des garanties de manière efficace et intégrée dans des conditions réelles. Ils améliorent en particulier la capacité des inspecteurs de préparer et de mener des inspections, des vérifications des renseignements descriptifs et des activités en exercice du droit d'accès complémentaire et d'en rendre compte. Les autres cours visent à renforcer les compétences d'analyse des informations pertinentes pour les garanties au moyen de techniques diverses, dont les outils d'analyse collaborative.

64. Neuf nouveaux inspecteurs ont achevé le cours d'initiation aux garanties de l'Agence en 2021 et 12 autres l'ont entamé en mars 2022. Un module d'apprentissage en ligne est prévu avant le début du cours afin que les inspecteurs puissent se familiariser avec l'Agence et les aspects fondamentaux des garanties à leur rythme.

Au 30 juin 2022,

38 %

des fonctionnaires occupant un poste inscrit au tableau des effectifs du Département étaient des femmes.

Les femmes occupaient

29 %

des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur,

28 %

des postes d'inspecteur des garanties dans les divisions des opérations et au Bureau de vérification en Iran, et

28 %

des postes de chef de section et de rang supérieur.



65. Compte tenu de la poursuite de la pandémie de COVID-19, l'Agence a sélectionné et dispensé au personnel les cours les plus importants et a développé des possibilités d'apprentissage, qu'elle s'est efforcée de rendre accessibles à distance si nécessaire. Ces efforts ont abouti à un remaniement du cours sur les rôles et les responsabilités dans le cadre de l'accès complémentaire et du cours de remise à niveau sur le fondement juridique. L'Agence a lancé une série de webinaires pour le personnel du Département des garanties afin d'améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage sur les sujets clés et les nouveaux développements. La plateforme web de l'Agence pour les documents et les ressources d'apprentissage destinés aux utilisateurs fournit un appui pratique et des ressources pour une suite d'applications informatiques des garanties.

66. L'Agence a travaillé avec ses partenaires des PAEM pour adapter les cours afin qu'ils soient accessibles en ligne. Cette adaptation a permis un apprentissage de base et, dans certains cas, a complété la formation en personne, mais elle n'a pas remplacé la nécessaire formation en établissement. En partenariat avec les PAEM, l'Agence a organisé en ligne l'atelier d'information sur les exportations et les importations et l'atelier sur les accélérateurs, l'exploitation et les garanties. Un nouveau webinaire d'introduction à la pensée et à l'analyse critiques (Critical Thinking Seminar) a été mis à l'essai. Grâce à l'appui crucial des États Membres et à leurs installations, l'Agence a pu dispenser certains cours hautement prioritaires pour les nouveaux inspecteurs et dans le domaine des techniques d'AND. En outre, avec cet appui, l'Agence a réalisé une analyse des besoins de formation en matière de santé et de sûreté industrielles qui servira de base à un programme de formation sur la sûreté plus structuré et plus adapté pour le Département. L'objectif est que les personnes ainsi formées puissent reconnaître les dangers pour la sûreté et la santé industrielles et évaluer et atténuer les risques afin de travailler en toute sûreté.

67. L'Agence compte plus de 90 activités de formation dans le cadre des PAEM et elle continue, dans ce cadre, de concourir à la mise au point de méthodes et d'outils de formation et à l'organisation de cours à son Siège et dans des installations nucléaires.

68. Conformément à la politique de l'Agence en matière d'égalité des sexes et aux mesures spéciales en faveur de la parité hommes-femmes, le Département des garanties attache la plus grande importance à l'égalité des sexes et s'emploie à renforcer les initiatives en faveur de la parité hommes-femmes au sein de son personnel et de la prise en compte des questions de genre dans les activités pertinentes du programme.

69. Au 30 juin 2022, 38 % des fonctionnaires du Département étaient des femmes. L'analyse de la répartition hommes-femmes au sein du Département révèle que les femmes y occupaient 29 % des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Elles occupaient 28 % des postes d'inspecteur des garanties dans les divisions des opérations et au Bureau de vérification en Iran et 28 % des postes de chef de section et de rang supérieur.

70. Le Département a redoublé d'efforts pour encourager les femmes à participer aux procédures de recrutement, renforcer les campagnes de sensibilisation et assurer une représentation des sexes plus équilibrée au sein des jurys d'entretien.



Exemple de support de sensibilisation diffusé sur les médias sociaux pour encourager les femmes à participer aux procédures de recrutement.

C.12. Gestion de la qualité

71. Le système de gestion de la qualité du Département des garanties permet de contrôler les principaux processus des garanties pour assurer l'impartialité, l'efficacité et l'efficience de l'application des garanties. Dans le cadre de ce système, le Département réalise des audits de qualité internes et des évaluations pour déterminer la performance et l'efficacité de ses processus. Il a continué de mener à bien d'autres activités de gestion de la qualité liées au système de rapports de condition, à l'analyse des causes profondes, à la gestion des connaissances, à l'amélioration des processus et au contrôle de la documentation.

C.13. Résilience institutionnelle

72. Les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre élaborés par le Département ont joué un rôle capital pour ce qui est de garantir le fonctionnement en continu dans le contexte des restrictions imposées au niveau mondial par la pandémie de COVID-19. Des dispositions de voyage privilégiant souplesse et sécurité ont été mises en place pour permettre la poursuite ininterrompue des activités de garanties sur le terrain, avec les précautions nécessaires et en protégeant la santé et le bien-être des fonctionnaires. Les mesures prises au début de la pandémie ont continué d'être appliquées et améliorées afin que les activités sur le terrain puissent se poursuivre sans heurt et que le personnel puisse s'acquitter de ses fonctions tout en maintenant un niveau élevé de sécurité de l'information.

73. Le Département des garanties a poursuivi ses activités axées sur la continuité des opérations et la reprise après sinistre pour garantir le maintien des processus critiques et la disponibilité des informations en cas d'événement perturbateur. Au cours de l'année, il a entamé la mise en œuvre d'un plan visant à remplacer l'infrastructure informatique de base vieillissante, au Siège et dans les bureaux régionaux, par une technologie moderne plus souple. Ces efforts ouvriront la voie à la mise en place de capacités

de reprise après sinistre aux locaux de l'Agence à Seibersdorf. Le plan devrait être mis en œuvre progressivement durant la période 2022-2024.

74. La sécurité des informations relatives aux garanties est restée une priorité²⁰. L'Agence a décidé de confier la responsabilité de la sécurité des informations du Département des garanties au Directeur général adjoint chargé des garanties. Cette décision a entraîné une modification de la politique générale et de l'organisation d'ensemble visant à refléter plus exactement les responsabilités et à aligner les ressources sur la mise en œuvre des programmes de sécurité de l'information, de continuité des opérations et de sécurité physique.

75. Les activités du programme de sécurité de l'information du Département des garanties étaient axées sur la réduction du risque de cyber-intrusion ciblée et la protection contre les activités cybercriminelles. En outre, le Département a continué de chercher des moyens de renforcer la protection des informations tout en permettant l'analyse des informations et les activités sur le terrain. Les stratégies portaient principalement sur un système de sécurité en profondeur à plusieurs couches défensives et l'élimination des vulnérabilités des systèmes d'information du Département. À cette fin, celui-ci mène un programme régulier de recherche, d'identification et de remédiation des vulnérabilités de ses systèmes d'information et de ses logiciels. Au cours de l'année, des évaluations régulières de la sécurité ont été effectuées afin d'améliorer continuellement la protection des données et de réduire le temps de réponse et les risques associés à une cyber-intrusion d'origine interne ou externe.

76. La protection physique des installations du Département fait partie intégrante du programme de sécurité de l'information. Le Département maintient un système étendu de gestion de la sécurité physique. Ces deux dernières années, il a participé activement à une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une architecture plus « ouverte » permettant de réduire la dépendance à un fournisseur unique, de façon à améliorer son efficacité. L'étude est bientôt terminée et une décision devrait être prise avant fin 2022.

77. Le Département a augmenté le nombre de formations de sensibilisation à la sécurité de l'information ainsi que la fréquence des tests de sensibilisation et la mesure des résultats. Le programme de sensibilisation a continué de mettre l'accent sur la menace que représentent les attaques d'hameçonnage par courrier électronique, ainsi que sur la classification, le traitement et la protection appropriés des informations relatives aux garanties.

C.14. Présentation de rapports sur les garanties

78. Le Secrétariat a présenté les conclusions relatives aux garanties pour 2021 dans le *Rapport sur l'application des garanties pour 2021* (GOV/2022/25), qui contient aussi des données sur le nombre et le type d'installations et d'EHI soumis aux garanties et sur les activités d'inspection et le coût de l'application des garanties²¹. À sa réunion de juin 2022, le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport et autorisé la diffusion de la déclaration d'ensemble pour 2021 ainsi que des considérations générales sur cette déclaration et de la synthèse²².

²⁰ GC(65)/RES/12, par. 38.

²¹ GC(65)/RES/12, par. 39.

²² La déclaration d'ensemble pour 2021, les considérations générales sur cette déclaration et la synthèse sont disponibles (en anglais) à l'adresse <https://www.iaea.org/sites/default/files/22/06/statement-sir-2021.pdf>.



Rapport sur l'application des garanties pour 2021 (GOV/2022/25)

C.15. Planification stratégique et partenariats

79. Le Département des garanties mène en interne des activités de veille et de planification stratégiques pour faire en sorte que les garanties continuent d'être appliquées de manière efficace, efficiente et résiliente à l'avenir. En janvier 2022, l'Agence a publié un document intitulé *Enhancing Safeguards Capabilities – Resource Mobilization Priorities*, précédemment connu sous le nom de *Research and Development (R&D) Plan*. Ce document appuie les activités de mobilisation des ressources de l'Agence pour les garanties en définissant un ensemble prioritaire de capacités de haut niveau à développer ou à renforcer, pour lesquelles l'Agence recherche un soutien extérieur allant de la R-D aux compétences techniques et au financement. L'Agence a également publié son *Programme de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire*, qui informe les États Membres de l'appui spécifique nécessaire pour améliorer les capacités techniques de l'Agence durant l'exercice 2022-2023.

80. Au cours de la période considérée, l'Agence a conclu un nouveau partenariat à l'appui des garanties. Pour la première fois depuis 2013, un nouveau PAEM a été établi avec la Suisse. Il est coordonné par l'Office fédéral de l'énergie suisse, qui a commencé ses activités d'appui par une contribution financière. En outre, l'Agence a signé des arrangements pratiques avec six entités : l'Académie technique Rosatom (RTA, Fédération de Russie), l'Association européenne de recherche-développement en matière de garanties (ESARDA, Italie), le Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification (VERTIC, Royaume-Uni), le Centre des études sur l'énergie et la sécurité (CENESS, Fédération de Russie), l'Institut de gestion des matières nucléaires (INMM, États-Unis d'Amérique) et Open Nuclear Network (ONN, Autriche). Ces nouveaux partenariats ont encore élargi le soutien aux garanties de l'Agence.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

www.iaea.org

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : Official.Mail@iaea.org